

2 MUZ'L

Société Civile Immobilière au capital de 10.000 euros
Siège social : 1 rue du Cairou 38860 Les Deux Alpes

Société en cours de constitution

NOMINATION DES GERANTS

Les soussignés :

1. **Madame Laura GAILLET**,
Né le 29 novembre 1992 à Evry,
Nationalité française,
Demeurant au 3 rue des Soleils, 38860 Les Deux Alpes,
Célibataire,
2. **Monsieur Laurent Pierre Jean SABOT**,
Né le 26 septembre 1992 à Annonay,
De nationalité française,
Demeurant au 3 rue des Soleils, 38860 Les Deux Alpes,
Célibataire,

Seuls associés de la société 2 MUZ'L,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé à Grenoble en date de ce jour, qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte,

PREMIERE RESOLUTION

Nomment aux fonctions de co-gérante de la Société pour une durée illimitée :

Madame Laura GAILLET,
Né le 29 novembre 1992 à Evry,
Nationalité française,
Demeurant au 3 rue des Soleils, 38860 Les Deux Alpes,
Célibataire,

Madame Laura GAILLET dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Madame Laura GAILLET accepte les fonctions de Gérante qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement par décisions des associés en assemblée générale.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomment aux fonctions de co-gérant de la Société pour une durée illimitée :

Monsieur Laurent Pierre Jean SABOT,
Né le 26 septembre 1992 à Annonay,
De nationalité française,
Demeurant au 3 rue des Soleils, 38860 Les Deux Alpes,
Célibataire,

Monsieur Laurent SABOT dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Laurent SABOT accepte les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement par décisions des associés en assemblée générale.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à Grenoble,

Le 26 février 2024 | 10:04 CET

Madame Laura GAILLET

Précédée de « Bon pour acceptation des fonctions de Gérante »

Bon pour acceptation des fonctions de Gerante

DocuSigned by:



6DF0C095CFF1451...

Monsieur Laurent SABOT

Précédée de « Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de Gérant

DocuSigned by:



16AC2DB9155B4AE...